

Profitez des avantages\* liés à votre  
**Prêt Tranquillité !**

◆ **Construction**

Vous ne payez rien (sauf les assurances) durant la construction de votre logement.

◆ **Régularité**

Votre mensualité s'adapte aux remboursements de vos autres prêts, vous avez ainsi la garantie de conserver un budget équilibré.

◆ **Flexibilité**

En fonction de l'évolution de vos revenus, vous pouvez modifier vos mensualités.

◆ **Revente**

Vous financez votre nouvelle acquisition sans attendre d'avoir revendu votre résidence actuelle.

\* Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.

**Crédit Immobilier de France,**  
*l'expérience qui donne vie à vos projets.*

Depuis 1908, plus de deux millions de personnes nous ont fait confiance pour financer leur accession à la propriété.

Acteur reconnu depuis longtemps sur le marché immobilier local, partenaire privilégié de l'État pour la distribution des prêts réglementés, le Crédit Immobilier de France est le spécialiste qui sait trouver une réponse personnalisée pour satisfaire chacun de ses clients.

> **Votre contact**

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier sise 26-28 rue de Madrid - 75384 Paris cedex 08.

Publicité uniquement disponible en agence.

CIFCTRADER\_12\_04

\* BON ANGLE - R.C. Pontaise B 329 254 874



**Prêt Tranquillité**

**Simple et sécurisé !**



**CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE**  
Le spécialiste du crédit immobilier

Assurez votre confort  
en sécurisant totalement  
votre budget!

## Une mensualité fixe

◆ Vous définissez dès le départ la mensualité qui vous convient. Elle restera fixe durant toute la vie de votre prêt même si les taux varient.

## Un coût de crédit optimisé et un budget sécurisé

◆ Si les taux baissent, la durée de votre prêt diminue et vous réduisez le coût total de votre crédit. Vous faites des économies.

◆ Si les taux montent, c'est la durée de votre prêt qui s'allonge dans la limite prévue au contrat: votre budget reste équilibré et vous n'avez pas de mauvaises surprises!

## Faites évoluer votre prêt selon vos envies!

### ◆ Vos revenus augmentent ?

Vous pouvez décider d'augmenter vos mensualités une fois par an\*. Cependant, vous aurez toujours la possibilité de revenir à votre mensualité initiale.

### ◆ Vous avez des rentrées d'argent ?

En cas de remboursement anticipé partiel, vous avez le choix entre alléger vos mensualités et dégager une capacité d'épargne supplémentaire ou conserver votre échéance et réduire la durée de votre prêt.

Vous diminuez ainsi le coût total de votre financement.

*Exemple non contractuel: au 01/10/04 pour un prêt Tranquillité de 100 000 € sur une durée initiale de 15 ans au TEG annuel de 5,14 % (assurance D-PTIA-ITT incluse, hors frais de dossier et de notaire), le coût total de votre crédit est de 43 326 €.*

\* Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.

## Le prêt **Tranquillité** en détail

### > Votre projet

Vous souhaitez acquérir une résidence principale, secondaire, à caractère locatif, acheter un terrain et faire construire, ou effectuer des travaux.

### > Montant et durée de votre prêt

8 000 € minimum (21 500 € pour les travaux) sur des durées initiales d'amortissement de 5 à 25 ans.

### > Taux du prêt

Taux révisable indexé sur l'Euribor 12 mois ou la moitié de l'Euribor 12 mois.

### > Révision de taux

Révision 1 fois par an. À chaque révision de taux, la durée du prêt est réajustée dans les limites prévues au contrat.

### > Passage à taux fixe

Vous avez la possibilité de passer de façon irréversible à taux fixe, selon les modalités indiquées au contrat.